MYRIA ASSET MANAGEMENT

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT**
Nom de l'initiateur du PRIIP : **Myria Asset Management**
ISIN : **990000073719**
Site internet de l'initiateur du PRIIP : **www.myria-am.com**
Appelez le **01 41 10 31 33** pour de plus amples informations
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Myria Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Myria Asset Management est agréée en France sous le N° GP-14000039 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : **31/03/2025**

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Durée : Le FCPE a été créé le 09/05/2000 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs

Le FCPE est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître OFI INVEST ISR MONETAIRE CT. Le reste sera investi en liquidités. Le FCPE a les mêmes caractéristiques que son fonds maître.
L'objectif de gestion du fonds maître est de *délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STR capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR. Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.*
La performance du FCPE sera inférieure à celle du fonds maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.
En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, la performance du FCPE pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé après prise en compte des frais courants.
Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossés à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux.
L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".
Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

La gestion met en oeuvre une approche ESG en "Best-in-Universe", qui consiste à exclure 30% en nombre d'émetteurs de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. Ces valeurs non-investissables correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. L'univers monétaire est défini comme suit : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire, les dettes des Etats de l'union Européenne, liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Dans le cadre du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 2) et un indicateur social (PAI 13)), par rapport à son univers ISR. L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe ESG. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbones, les politiques de sécurité de l'information ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du FCP sont celles auxquelles fait face Ofi Invest Asset Management dans l'élaboration de son modèle de notation ESG (problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises, problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter).

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs. Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.
Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles : à tous les titres d'Etats ; les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit et relèveront d'une notation supérieure ou égale à BBB sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation supérieure ou égale à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes par la société de gestion. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations de agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En termes de risque de taux, la maturité moyenne pondérée (Weighted Average Maturity - WAM) du portefeuille est limitée à 60 jours, et en termes de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée (Weigted Average Life - WAL) du portefeuille est limitée à 120 jours.
La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.
Aucun titre n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

Le FCP fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du Règlement (UE) 2017/1131. Il peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par des entités publiques ou parapubliques nationales ou supranationales dont la liste figure en détail dans le prospectus.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés seront utilisés pour permettre de couvrir le FCP des risques de taux et de change. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).
La performance du FCPE résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
Indicateur de référence
L'indicateur de référence du FCP est l'€STR capitalisé. Le taux €STR (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html
Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.
Affectation des revenus
Capitalisation
Fréquence de valorisation
La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.
L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du teneur de comptes Amundi Tenue de Comptes - 26956 Valence Cedex 9, pour une exécution hebdomadaire à la valeur liquidative calculée et datée du mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié. Les instructions des salariés souscriptions/rachats, arbitrages d'un fonds à l'autre doivent être directement transmises à Amundi Tenue de Comptes. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
Investisseurs de détails visés
Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 1 journée, étant rappelé que le FCPE présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.
Dépositaire : Caceis Bank
Les documents d'information (règlement, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :
Union Financière de France Banque - UFF Contact - 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France 0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net
La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : www.amundi-tc.com.

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Document d'informations clés

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 journée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire, sa valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement en raison des conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre FCPE, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 journée Exemple d'investissement : 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 journée
Scénarios		
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9520.64 EUR
	Rendement annuel moyen	-4.79 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9598.25 EUR
	Rendement annuel moyen	-4.02 %
Intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9600.0 EUR
	Rendement annuel moyen	-4.0 %
Favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9609.97 EUR
	Rendement annuel moyen	-3.9 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre le 16/09/2019 et le 17/09/2019.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre le 31/03/2015 et le 01/04/2015.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre le 12/05/2024 et le 13/05/2024.

Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Document d'informations clés

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 journée
Coûts totaux	428.8 EUR
Incidence sur le rendement par jour (*)	4.3 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par jour soit de 0.30 % avant déduction des coûts et de -4.0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 journée
Coûts d'entrée	Jusqu'à 4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	400.0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.3 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	28.8 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 1 journée au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.
La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.
Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps
Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :
Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :
Myria Asset Management: 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE.

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.myria-am.com.
Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.myria-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Conseil de surveillance : Organe de contrôle et de décision, il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion, des comptes annuels du fonds, de la gestion financière, administrative et comptable et pour l'adoption de son rapport annuel. Il est composé d'une part, de représentants des salariés, désignés par le comité d'entreprise et d'autre part, de représentants de l'entreprise désignés par la direction de l'entreprise.
Le fonds est classé Article 8 au sens de la Réglementation SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : https://www.myria-am.com/notre-gamme-de-fonds